

Renvoi au comité des Finances de la pétition du citoyen Mangin qui sollicite la liquidation des sommes qui lui sont dues, lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances de la pétition du citoyen Mangin qui sollicite la liquidation des sommes qui lui sont dues, lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 505;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21666_t1_0505_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de [ROBERJOT, au nom de] son comité d'Agriculture et des arts, rapporte l'article III du décret du 15 nivôse, qui défend, sous les peines de confiscation et de quatre années de fers, de préparer le cuir de veau à la manière dite à l'anglaise (67).

6

Le citoyen Mangin, père, architecte et pétitionnaire, est admis à la barre; il dépose la planche d'une gravure du plan d'une partie de la ville de Paris, dont la première épreuve, enluminée et encadrée, est au comité d'Instruction publique; il l'abandonne au profit des braves soldats qui combattent pour la patrie, et il expose que sa fortune souffre du retard de la liquidation des sommes qui lui sont dues.

Mention honorable de l'offrande et renvoi de la pétition au comité des Finances (68).

7

Le membre de la commission des dépêches reprend et continue la lecture de la correspondance.

Adresse de l'administration du district d'Aix, département des Bouches-du-Rhône; elle félicite la Convention sur son énergie et la chute des triumvirs.

Mention honorable, insertion au bulletin (69).

[*L'administration du district d'Aix à la Convention nationale, s. d.*] (70)

Représentans,

Enfin la carrière du bonheur s'ouvre devant tous les français; déjà nous éprouvons l'heureuse influence de votre énergie, surtout depuis que nous possédons les représentans que vous nous avés envoyés. Quel présage pour des administrateurs récemment promus!

Oui, Citoyens, en vain les Brissot, les Danton, les Robespierre étaient disparus; en vain l'aristocratie et le fanatisme étaient anéantis. En vain nos quatorze armées ne comptaient les jours que par les victoires : un ennemi intérieur, un système de terreur et de cruauté, une

(67) P.-V., XLIX, 30. C 322, pl. 1368, p. 11, minute de la main de Roberjot, rapporteur selon C^o II 21, p. 23. *Débats*, n^o 775, 673; *Moniteur*, XXII, 454-455.

(68) P.-V., XLIX, 30-31. *Moniteur*, XXII, 455; Voir ci-dessus *Arch. Parlement.*, 16 brum., n^o 40.

(69) P.-V., XLIX, 31.

(70) C 324, pl. 1393, p. 1.

désorganisation complète faisaient perdre tous les fruits de ces avantages, et la patrie était encore en danger.

Vous avés, Citoyens, terrassé ce nouvel ennemi; vous avés substitué à ces principes éversifs de toute société, la justice et la vérité; vous avés réellement mis la vertu et la probité à l'ordre du jour : vous avés à jamais sauvé la patrie.

Qu'allait donc devenir la France? A quoi auraient servi cinq années de pénibles travaux et de luttes continuelles? A quoi aurait servi le sang précieux que versent tous les jours les généreux défenseurs de la Patrie? Que serait donc devenue la plus brillante République qui fut jamais?

Votre énergie, Citoyens, l'a arrachée de ce nouveau péril. C'est à présent qu'elle va s'élever à la hauteur du gouvernement qu'elle s'est donné; c'est à présent qu'elle va prendre cet éclat dont les Républiques ont toujours brillé, qu'elle va voir fleurir les arts, les sciences et le commerce. C'est à présent que le peuple goûtera vraiment les avantages de la liberté et de l'égalité.

Continués, Citoyens, des travaux si importants; montrés vous toujours dignes de la Représentation d'un grand peuple. Nous secondons vos efforts; nous maintiendrons le gouvernement révolutionnaire. Comme vous, nous ne cesserons d'avoir les yeux ouverts sur les derniers débris de l'aristocratie et du fanatisme; comme vous nous combattons tout système désorganisateur, et nous arriverons enfin au but heureux vers lequel nous tendons tous.

NION, *président et 10 autres signatures.*

8

Adresse de la société populaire de Balaruc, département de l'Hérault, qui applaudit à la fermeté avec laquelle la Convention a terrassé les factieux et à la liberté qu'elle a déployée en rendant à la liberté des malheureux cultivateurs qui avoient été détenus par l'effet de passions particulières.

Mention honorable, insertion au bulletin (71).

[*Le président de la société populaire et républicaine de la commune de Balaruc à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (72)

Citoyens Législateurs

La société populaire et républicaine de la commune de Balaruc, chef lieu, vient de me charger de vous faire passer ci joint une adresse, qui a été unanimement approuvée,

(71) P.-V., XLIX, 31.

(72) C 325, pl. 1412, p. 19.